syctom
l'agence métropolitaine des déchets ménagers

EMETTEUR DU DOCUMENT

AIA Associés
23, Rue de Cronstadt
75015 Paris

AIA ASSOCIÉS

CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE ET ENERGETIQUE
à Ivry-Paris XIII

OUVRAGE / EQUIPEMENT: UIOM

DETAIL: PC04 – Notice Architecturale et Paysagère
AMENAGEMENTS PROVISOIRES

PHASE: PERMIS DE CONSTRUIRE

ECHELLE	FORMAT	STATUT
NC	A4	AVS

CENTRE	ANNEE MARCHE	NUMERO MARCHE	EMETTEUR	DOMAINE	NATURE DU DOCUMENT	ZONAGE	NUMERO	INDICE
IP	14	064	AI	A	NDP	Z0	20005	A0

Page laissée intentionnellement blanche

1 LIMINAIRE 4

1.1 Aménagements provisoires pour l'UIOM 4

1.2 Localisation des aménagements provisoires 4

1.3 Caractéristiques des aménagements provisoires pour l'UIOM 6

2 DESCRIPTIF DES AMENAGEMENTS PROVISOIRES POUR L'UIOM 7

2.1 Relocalisation du portail d'accès aux piétons commun chantier et exploitation7

2.2 Création d'une nouvelle station de carburant et dépose de la station de carburant actuelle 8

2.3 Dévoiement des réseaux 10

2.3.1 Dévoiement de la canalisation enterrée de gaz 11

2.3.2 Dévoiement des réseaux électriques 12

2.3.3 Dévoiement d'autres réseaux. 15

2.4 Création d'une rampe de remplacement pour l'UIOM 16

2.5 Création d'un Escalier de secours 16

2.6 Déplacements des ponts bascules 18

2.7 Démolition bâtiment F 18

2.8 Démolition rampe d'accès UIOM 18

3 Visualisation des aménagements provisoires 20

1 LIMINAIRE

1.1 Aménagements provisoires pour l'UIOM

Des aménagements provisoires pour l'UIOM, prévus en phase de construction de l'UVE, permettent à la fois de dégager l'emprise nécessaire à sa construction mais sont également nécessaires pour assurer la continuité du service public de traitement des déchets au sein de l'UIOM.

Ces travaux ont pour but de relocaliser certaines fonctions et équipements de l'UIOM sans en modifier les conditions d'exploitation.

Tous ces travaux sont provisoires car à l'issue de la construction de l'UVE, s'engageront les travaux de démolition de l'UIOM, incluant les déposes et démolitions de tous ces travaux.

1.2 Localisation des aménagements provisoires

Ils se situent à plusieurs endroits du site. Sont présentés sur la figure suivante, ceux nécessitant une autorisation administrative :

1. Relocalisation du portail d'accès aux piétons commun chantier et l'exploitation
2. Création d'une nouvelle station de carburant et dépose de la station de carburant actuelle
3. Dévoiements de réseaux (gaz, électricité HTB / HTA / BT, assainissement, télécom, …)
4. Création d'une rampe de remplacement pour l'UIOM
5. Création d'un escalier de secours de l'UIOM
6. Déplacement des ponts bascules d'entrée et sortie de l'UIOM
7. Démolition du bâtiment F et de la rampe d'accès actuelle UIOM

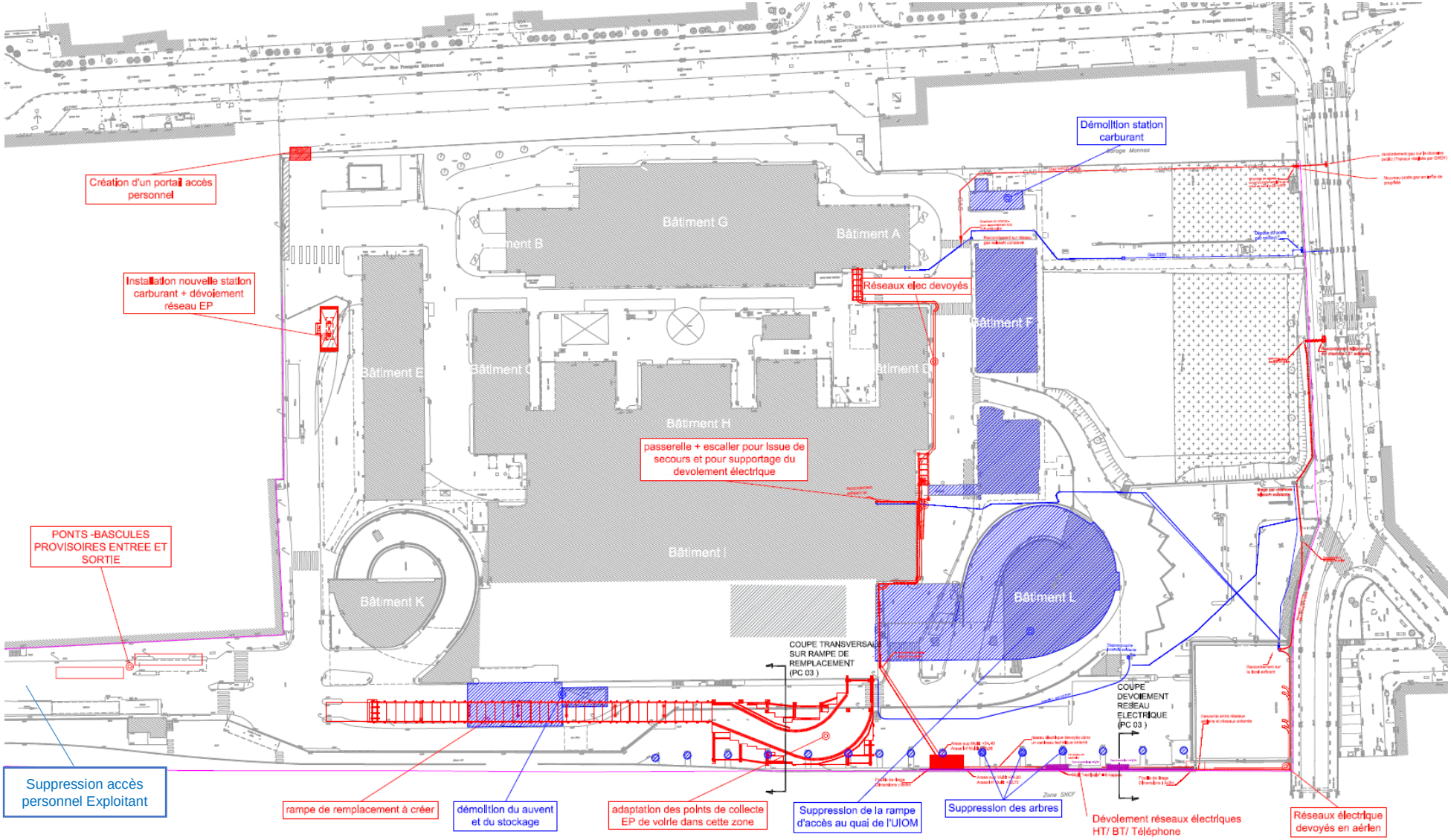

Figure 1 : Extrait du PC 02 : Plan masse et réseaux des aménagements provisoires

1.3 Caractéristiques des aménagements provisoires pour l'UIOM

S'implantant dans l'emprise des terrains actuels à proximité ou sur l'UIOM, ils bénéficient des dispositions de l'usine actuelle : desserte de la parcelle, éléments paysagers, stationnements et leurs modifications.

L'ensemble de ces travaux ne constitue pas une création ou modification de Surface de Plancher.

Étant tous provisoires, ils sont réalisés avec des matériaux pérennes (sécurité des biens et des personnes) et tous démontables à l'issue de la mise en service de l'UVE.

2 DESCRIPTIF DES AMENAGEMENTS PROVISOIRES POUR L'UIOM

2.1 Relocalisation du portail d'accès aux piétons commun chantier et exploitation

Durant ces aménagements, le portail d'accès piétons sera relocalisé rue François Mitterrand (la position exacte sera définie lors de ces aménagements) et un nouveau cheminement piéton au sein de l'emprise ICPE de l'UIOM sera créé, comme le montre la figure ci-après.

En effet, suite à la suppression du parking Exploitant (au sein de l'emprise ICPE) au début de ces aménagements, un nouvel accès piéton sera créé rue François Mitterrand afin de simplifier l'accès à l'usine du personnel Exploitation dont les véhicules seront stationnés au parking Indigo à proximité le long de la même rue.

La suppression du parking Exploitant s'accompagnera de la suppression de la végétalisation aux abords (arbres et arbustes).

La relocalisation du portail d'accès aux piétons permettra de maintenir l'accès piéton du site et n'engendrera pas de modifications sur l'exploitation de l'UIOM.

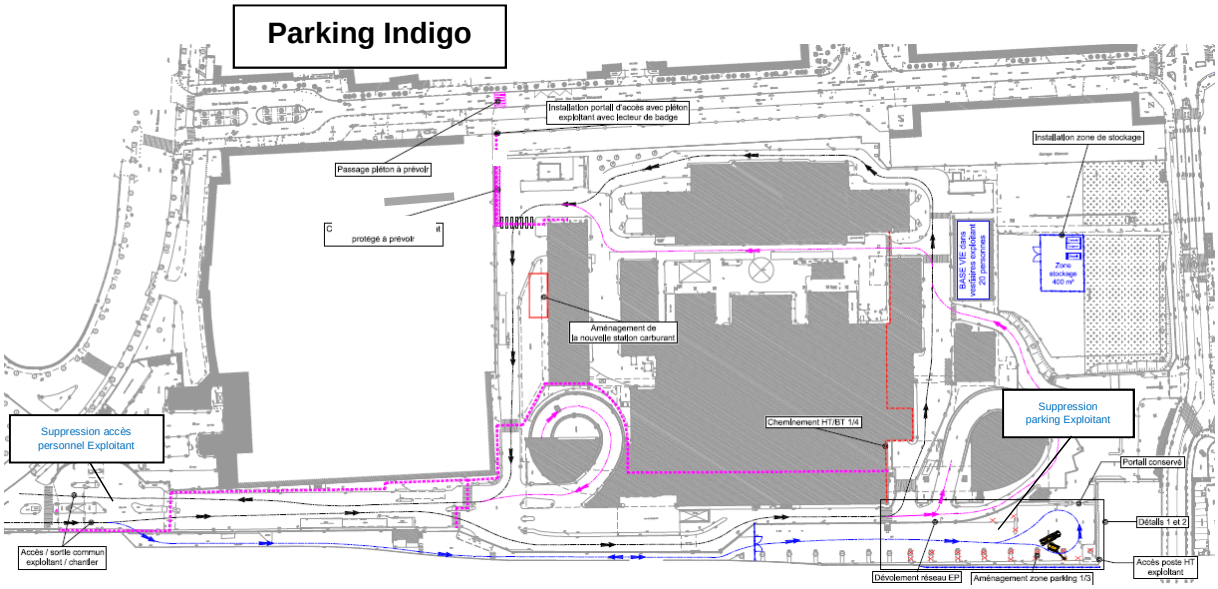

Figure 2 : Représentation des aménagements provisoires concernant les accès Exploitant

Ce portail viendra s'insérer dans la clôture existante dont il aura les mêmes caractéristiques d'aspect.

2.2 Création d'une nouvelle station de carburant et dépose de la station de carburant actuelle

L'actuelle station carburant dédiée aux activités de l'exploitation de l'UIOM est située sur l'emprise du chantier de l'UVE.

Dans le cadre de ces travaux, l'emprise chantier de l'UVE devant être libérée et la continuité de service de l'UIOM conservée, il est nécessaire de déplacer la station carburant dans l'emprise de l'UIOM.

La figure ci-dessous présente la localisation de la station de carburant actuelle et son futur emplacement.

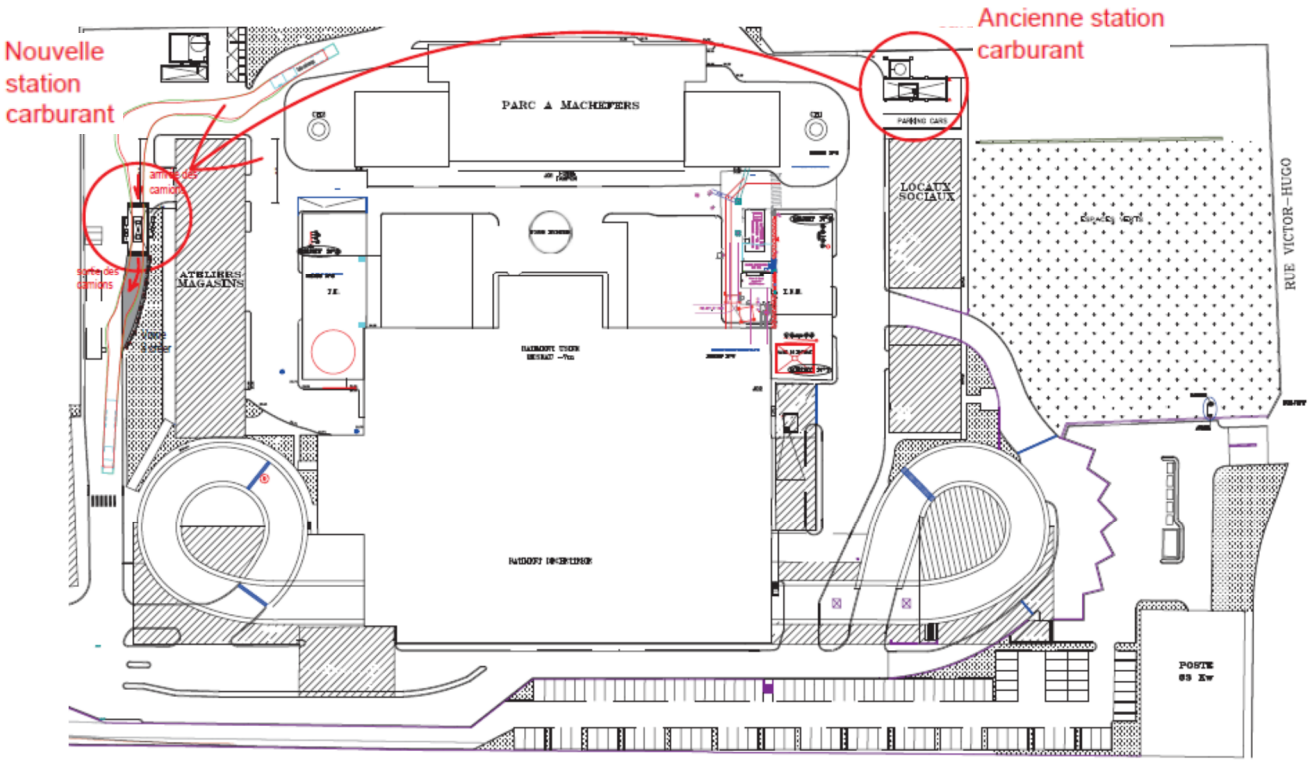

Figure 3 : localisation de la nouvelle station carburant

Le gazole non routier (GNR), liquide inflammable de 2ème catégorie, sert à alimenter les camions et engins de manutention du site.

Il sera stocké en cuve enterrée double enveloppe de 6 m^3, équipée d'un système de détection de fuite afin d'éviter toute atteinte à l'environnement. La cuve disposera d'un évent à l'atmosphère.

Les éléments visibles hors sol seront la pompe de distribution de carburant, le coffret électrique, les équipements de sécurité et les évents à l'atmosphère.

La relocalisation de la cuve de gazole non routier n'engendrera pas de modifications sur l'exploitation de l'UIOM. L'implantation de la nouvelle cuve sera réalisée préalablement à la suppression de l'actuelle cuve. La circulation ne sera pas modifiée.

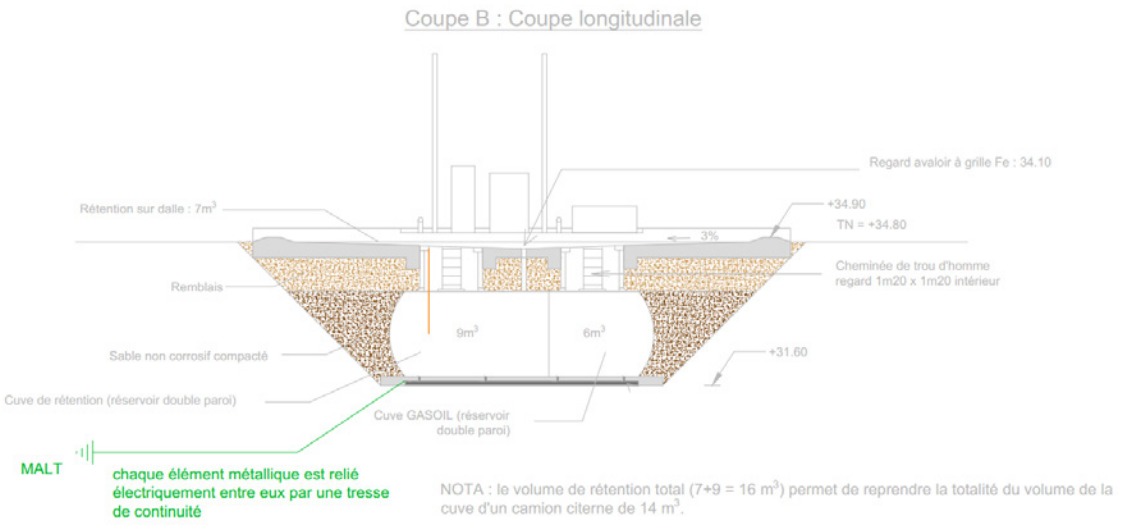

Figure 4 : coupe longitudinale de la future station carburant de l'UIOM

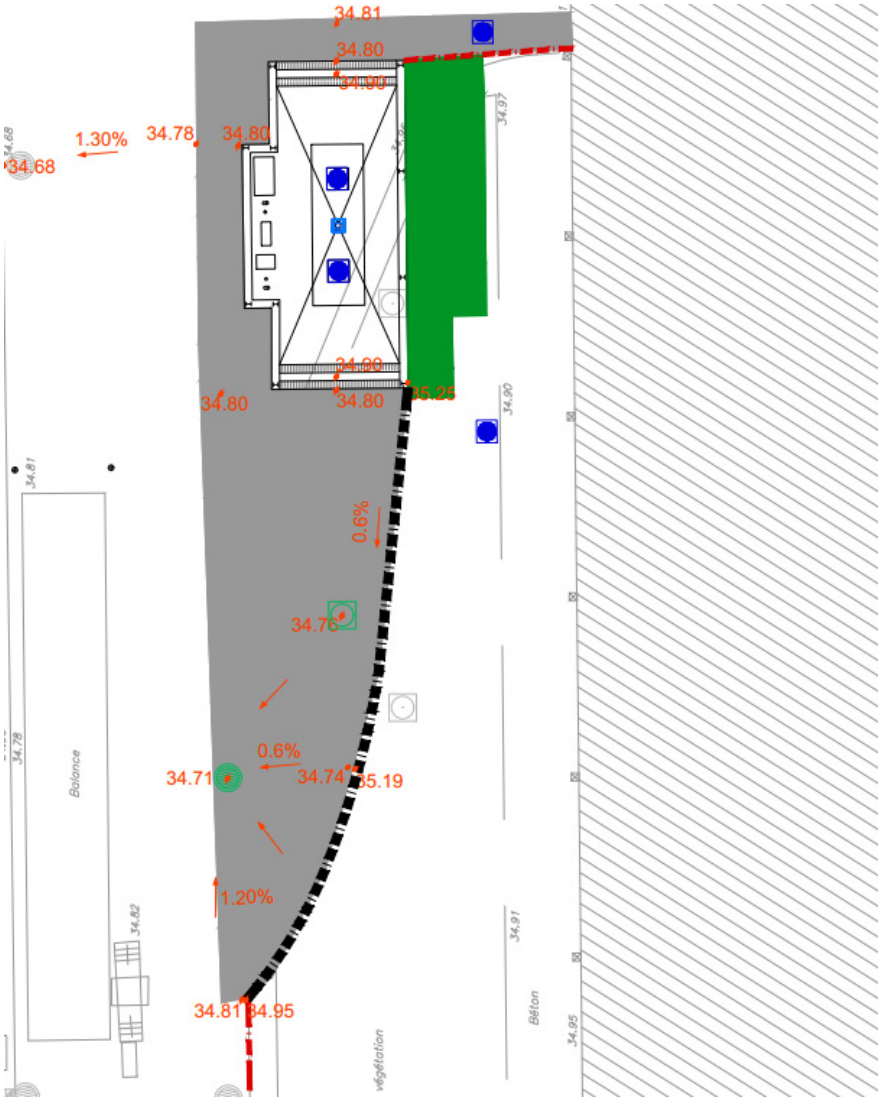

Figure 5 : Vue en plan de la future station carburant de l'UIOM

2.3 Dévoiement des réseaux

Ces travaux prévoient le dévoiement de réseaux internes du site, en amont des opérations de génie civil. Ces travaux sont nécessaires pour dégager l'emprise de construction de l'UVE.
Ils sont pour partie des réseaux enterrés déplacés et remis en enterrés et d'autres placés temporairement en aérien.

Ces réseaux seront dévoyés par phase et selon un planning établi avec l'exploitant pour le maintien en exploitation du site existant. Ces travaux, comme tous les travaux réalisés au sein de l'UIOM, sont soumis au Plan de Prévention du site. La priorité est donc donnée à la continuité de service.
Dès que l'UIOM sera arrêtée, les réseaux provisoires seront progressivement supprimés.

2.3.1 Dévoiement de la canalisation enterrée de gaz

La canalisation de gaz naturel sera dévoyée pour les besoins du chantier de construction de l'UVE. Elle sera raccordée au réseau existant à proximité de la cheminée n°1 et cheminera toujours en enterrée sur cette portion.

Le poste de livraison sera également déplacé le long de la rue Victor Hugo de quelques mètres vers le Nord.

Comme le montre la vue en plan ci-dessous, le dévoiement du gaz est prévu en enterré le long de l'entreprise MANNESPIECES, dans le jardin des quatre saisons. Il n'y a donc aucun impact sur l'exploitation du site en termes de circulation.

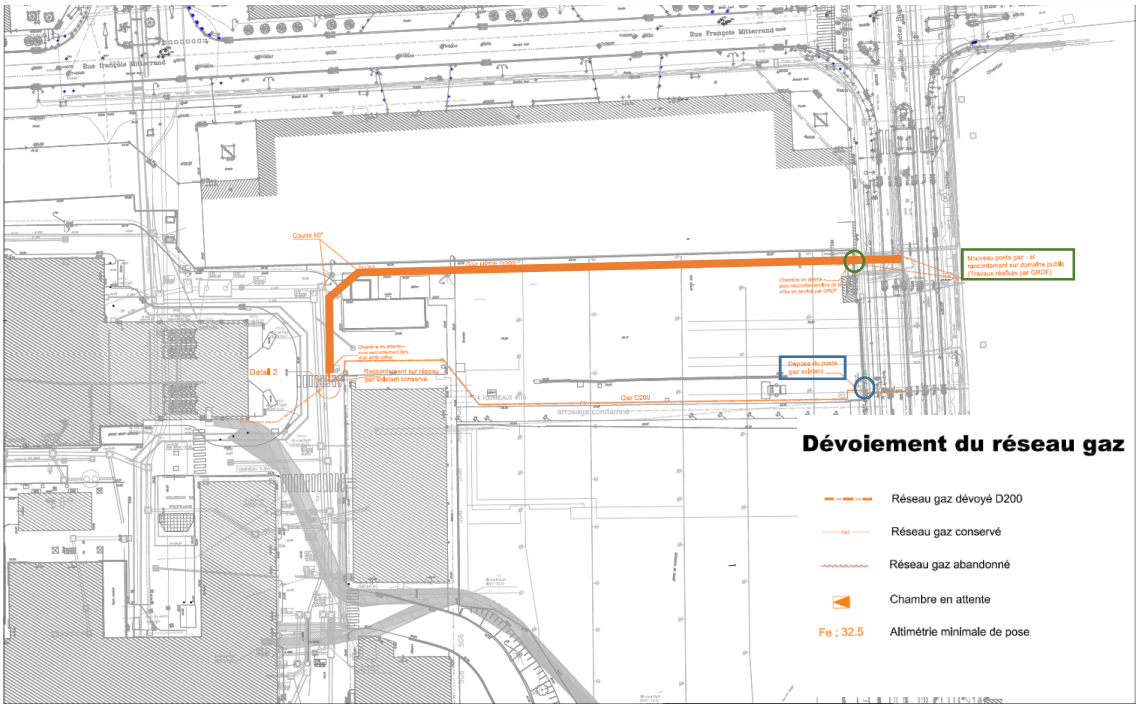

Figure 6 : représentation du dévoiement gaz et du déplacement du poste de livraison

Par ailleurs le point de raccordement nécessitera une fouille côté bâtiment des locaux sociaux sur la voirie d'exploitant. Cette dernière étant assez large, la fouille sera positionnée de sorte à ne pas impacter la circulation des véhicules durant les travaux.

Le basculement et la remise en service est prévue durant un arrêt des communs de l'UIOM, et nécessite un temps inférieur à l'arrêt général. Le dévoiement sera donc opérationnel pour la remise en route des fours de l'UIOM.

Le nouveau poste de livraison de gaz sera dimensionné de telle sorte à avoir les mêmes caractéristiques que le poste actuel de l'UIOM (puissance et débit).

2.3.2 Dévoiement des réseaux électriques

Afin de maintenir en exploitation l'UIOM dans des conditions optimales, le poste aérien HTB existant restera en service jusqu'à la mise en service industrielle de l'UVE et donc l'arrêt définitif de l'UIOM.

Le plan d'emprise actuel des réseaux électriques HT est présenté ci-dessous :

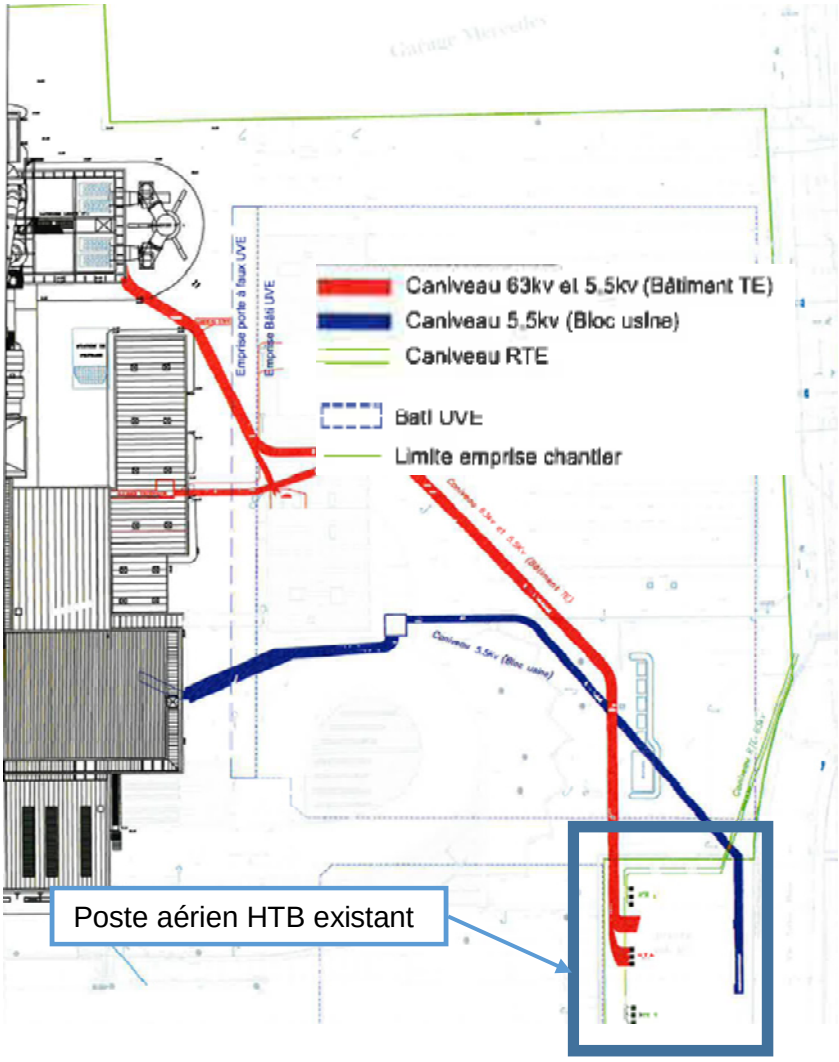

Figure 7 : Représentation du poste HTB

Dans un premier temps et afin de pouvoir réaliser les fondations de la nouvelle usine UVE, un dévoiement complet des câbles privés de l'usine existante sera effectué. Une partie du dévoiement sera aérien, au droit du poste HTB et de l'UIOM, et une autre sera enterrée, le long des voies ferrées et traversées de voiries.

Les travaux de raccordement des câbles électriques dévoyés seront réalisés en deux temps de façon alternée par transformateur pour les deux transformateurs.

Une période d'arrêt général de l'UIOM est prévue durant le chantier permettant les raccordements de la liaison 63kV alimentant la turbine.

Le tracé de dévoiement des réseaux électriques est établi afin de permettre le maintien de l'exploitation de l'usine existante (UIOM) durant les travaux de construction de l'UVE.

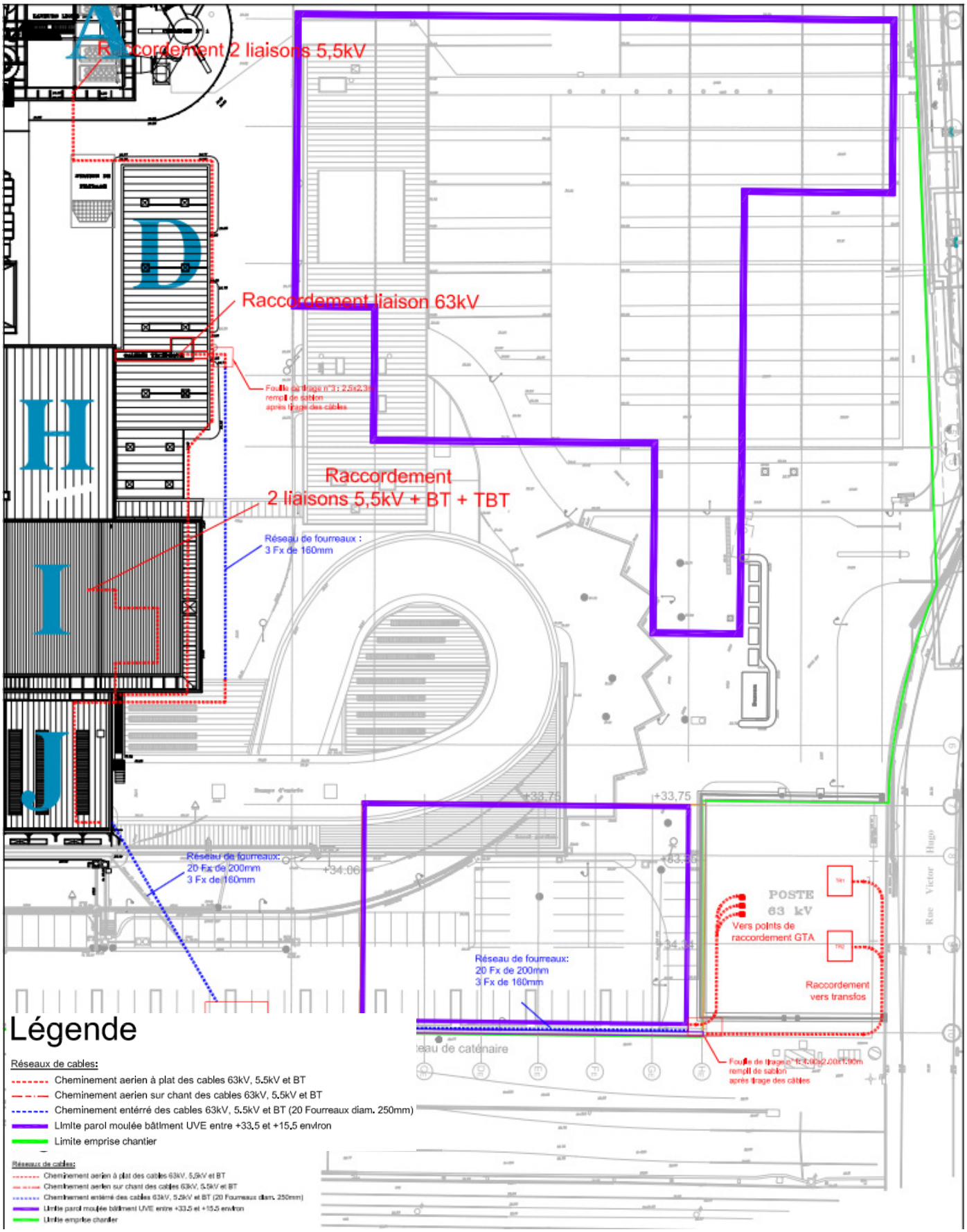

Figure 8 : représentation du dévoiement des câbles électriques

2.3.3 Dévoiement d'autres réseaux.

D'autres réseaux seront également dévoyés, ne nécessitant pas d'arrêt ou de conditions de fonctionnement particulier de l'UIOM. Il s'agit du réseau télécom, des réseaux d'eau pluviale, d'eaux usées et du réseau incendie. Ces dévoiements, à l'exception du télécom, concernent des antennes localisées pour réaliser la rampe.

En particulier pour le réseau télécom, le plan ci-dessus permet de repérer son dévoiement.

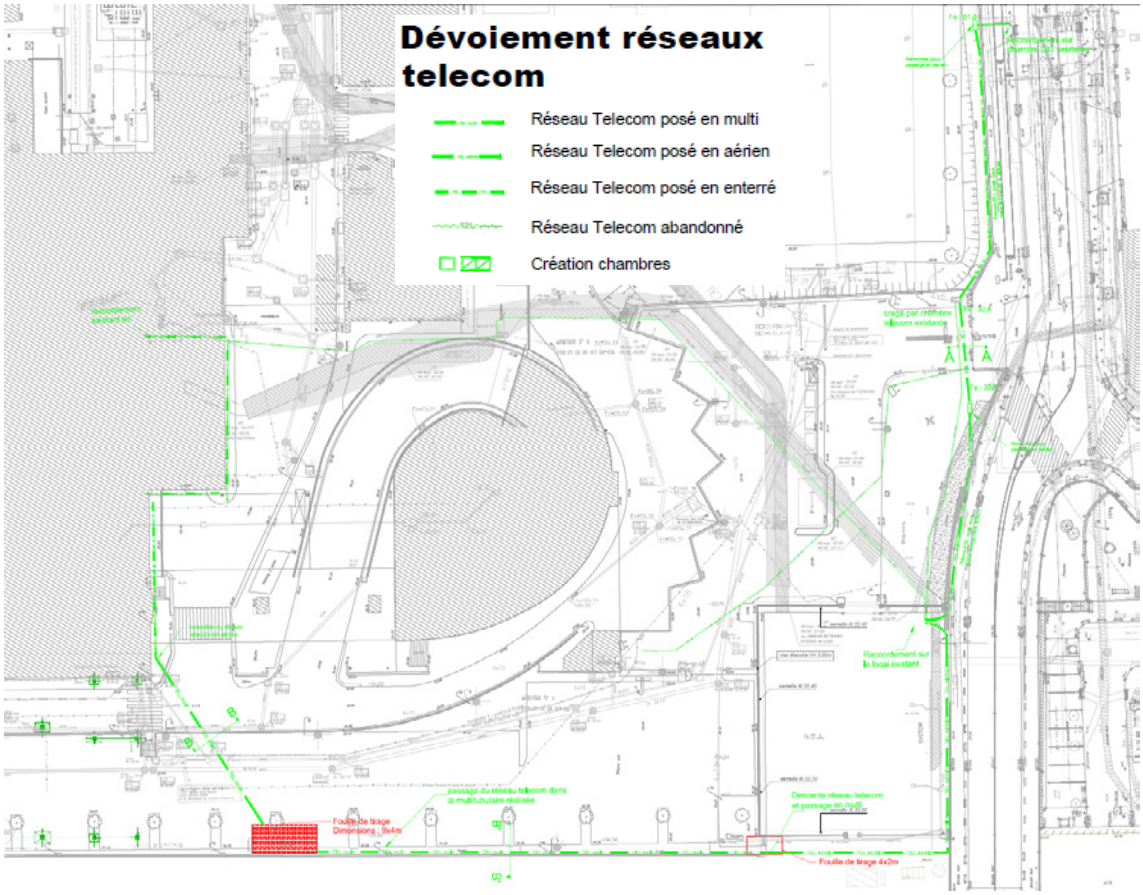

Figure 9 : représentation du dévoiement réseau télécom

2.4 Création d'une rampe de remplacement pour l'UIOM

Afin de dégager l'emprise nécessaire à la construction de l'UVE, les travaux d'aménagements provisoires de l'UIOM incluront également la mise en place d'une rampe de remplacement de l'actuelle rampe afin de conserver l'accès au quai de déchargement de l'UIOM.

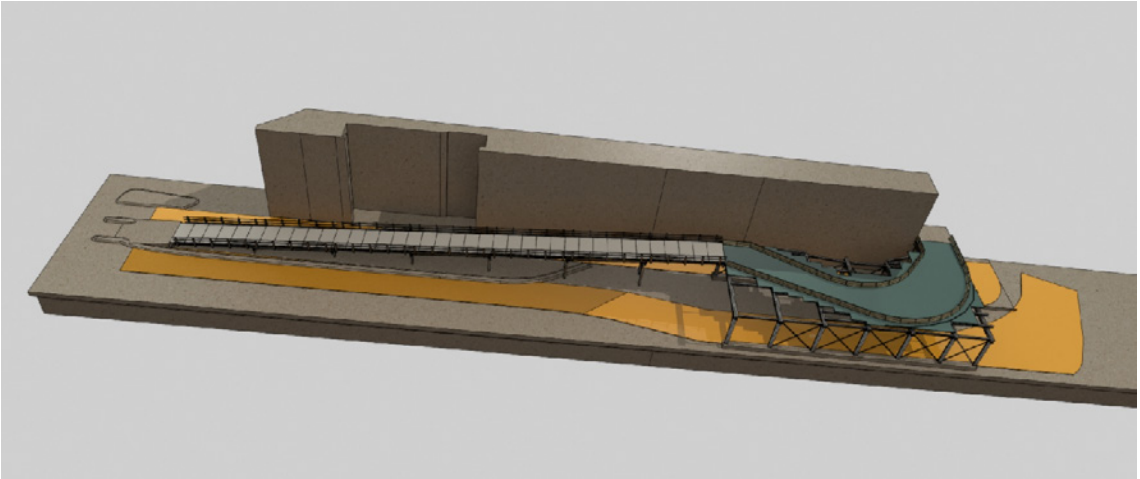

Figure 10 : représentation de la rampe de remplacement

2.5 Création d'un Escalier de secours

La passerelle au +5.00 reliant le bâtiment exploitation aux locaux sociaux (bâtiment F) constitue une évacuation de l'UIOM en cas d'incendie. La passerelle étant déposée lors des travaux de démolition, la transformation de cette passerelle en une sortie de secours en cas d'incendie de l'UIOM est nécessaire.

La solution retenue est de créer un nouveau supportage de la passerelle existante au niveau de la sortie du quai de déchargement, de mettre en place un escalier reliant les deux niveaux de passerelles puis un escalier de secours depuis cette partie de passerelle conservée au premier niveau jusqu'au trottoir le long du quai de déchargement. Cette structure servira au dévoiement des câbles électriques.

Cet escalier de secours provisoire sera constitué d'éléments métalliques pour la structure (poteaux et poutrelles) ainsi que pour les marches et garde-corps.

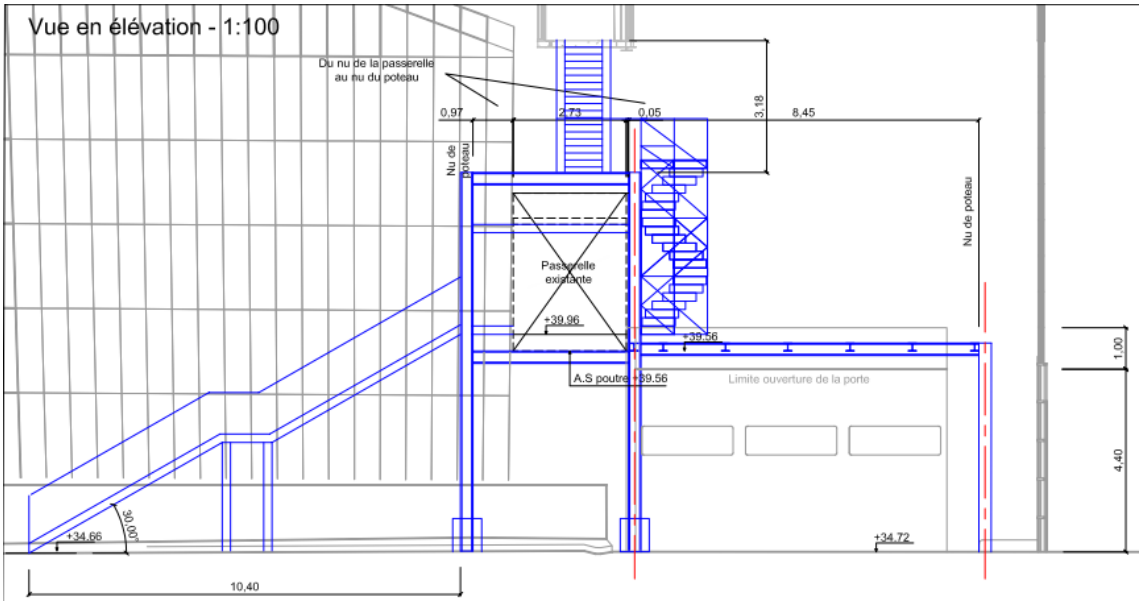

Figure 11 : Vue en élévation de l'escalier de secours UIOM

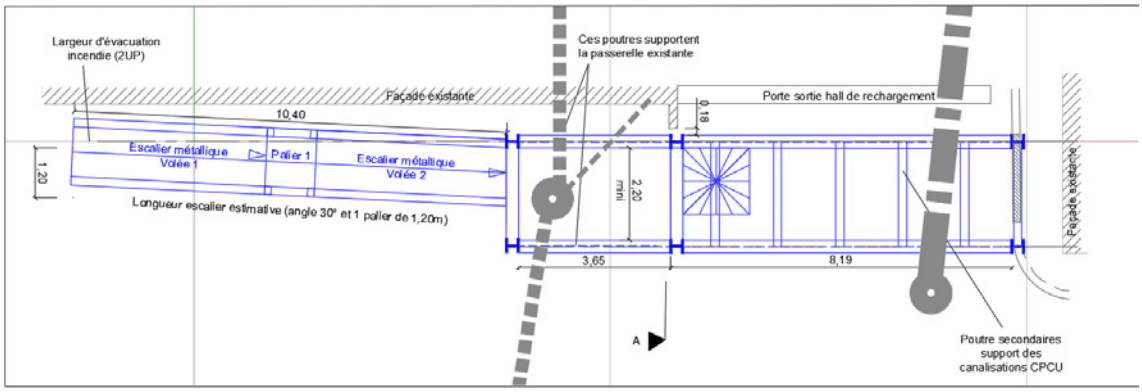

Figure 12 : Vue en plan de l'escalier de secours UIOM

2.6 Déplacements des ponts bascules

Afin de séparer les flux chantier des flux exploitation de l'UIOM, il est nécessaire de déplacer les ponts bascules entrée et sortie UIOM. L'objectif étant de conserver une voirie double sens pour l'Exploitant et de créer une voirie double sens pour le chantier.

Cette configuration n'impactera aucunement l'exploitant de l'UIOM et permettra de différencier au maximum les flux pénétrant dans son emprise.

Ci-dessous une représentation de l'entrée UIOM et des circulations après déplacement des ponts bascules.

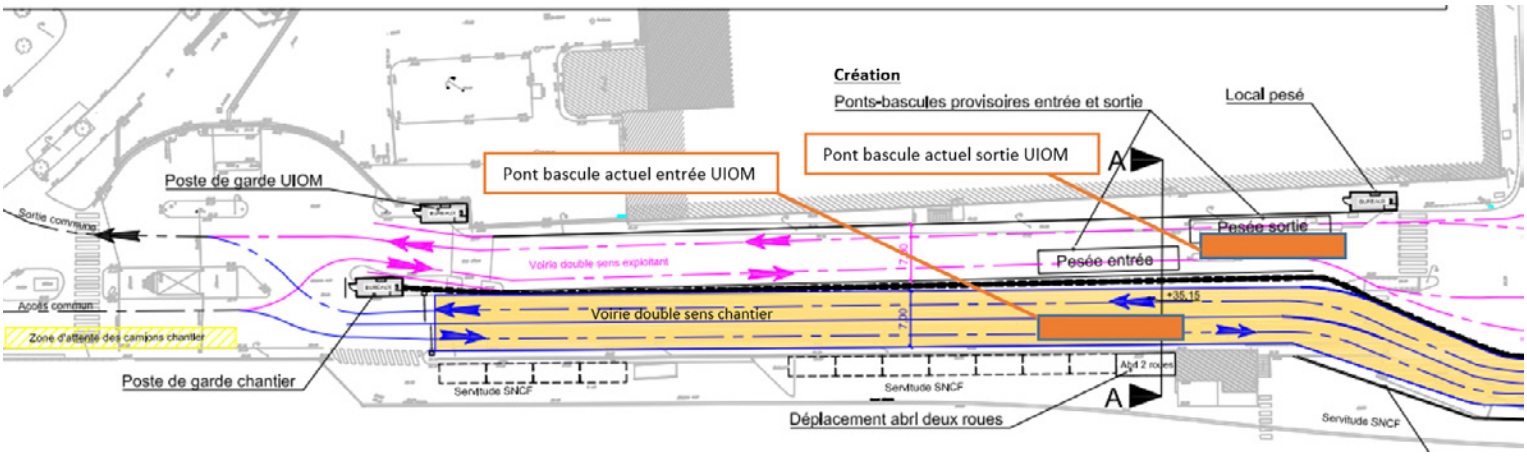

Figure 13 : représentation du déplacement des ponts bascules

2.7 Démolition bâtiment F

Une fois les fonctionnalités du bâtiment F relocalisées au sein de l'UIOM et du centre de tri, le bâtiment F pourra être déconstruit afin de libérer l'emprise de construction de l'UVE.

Voir vue en plan ci-dessous.

2.8 Démolition rampe d'accès UIOM

La rampe d'accès au quai de déchargement (bâtiment L) sera également démolie à l'obtention des autorisations. Une période de circulation à double sens sur la rampe de sortie du quai de déchargement est prévue. Cette configuration a été testée avec succès et sera en vigueur jusqu'à mise en fonctionnement de la rampe de remplacement d'accès au quai.

Voir vue en plan ci-dessous.

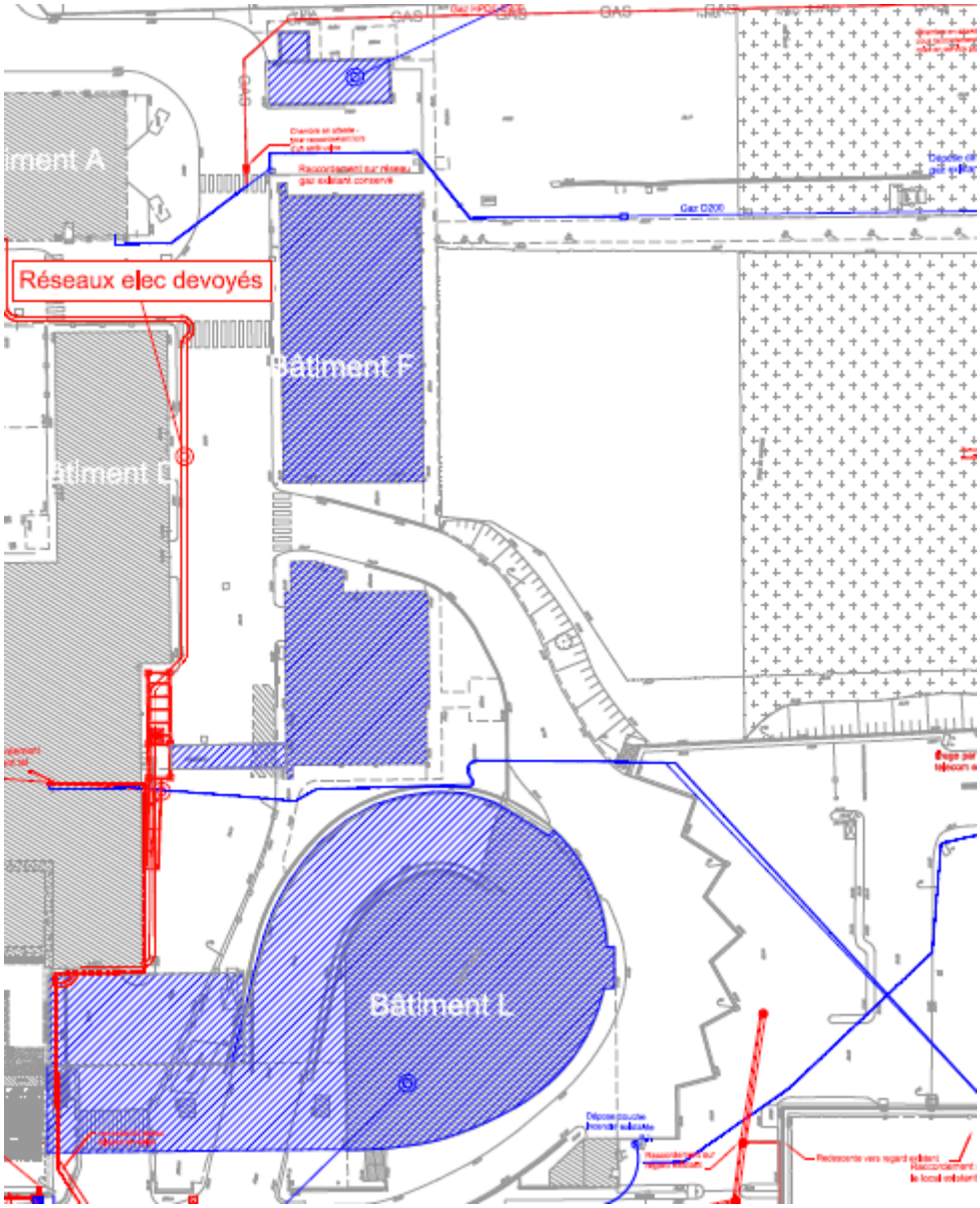

Figure 14 : représentation du bâtiment Sud et de la rampe d'accès actuelle à démolir

3 Visualisation des aménagements provisoires

Ci-dessous un extrait du PC 06 : Perspective d'insertion des aménagements provisoires permettant de visualiser l'UIOM depuis le pont situé rue Victor Hugo à l'issue des aménagements provisoires.

Figure 15 : Extrait PC 06 : Visualisation des aménagements provisoires